



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tours, le 12 juillet 2022

RISQUE SÉVÈRE D'INCENDIE : INTERDICTION DES FEUX D'ARTIFICES ET AUTRES MESURES

Le département d'Indre-et-Loire est touché par une importante vague de chaleur qui va se poursuivre et s'intensifier dans les prochains jours. Les conditions de sécheresse persistante, les températures élevées ainsi que le vent augmentent considérablement les risques d'incendie dans le département. Le risque incendie est ainsi déjà considéré comme « sévère » (niveau 2) et devrait basculer en niveau 3 (« très sévère ») dès les prochains jours.

Dans ce contexte, les dispositions de l'[arrêté portant réglementation sur les brûlages et la prévention des incendies de forêt](#) interdisent les feux d'artifices dans tous les milieux naturels situés à moins de 200 mètres d'une lisière ou d'un milieu forestier, considérés comme des zones à risque. Cette interdiction vaut pour tous les spectacles pyrotechniques, y compris ceux qui avaient précédemment fait l'objet d'une dérogation préfectorale – les mesures compensatoires prescrites n'étant suffisantes que face à un risque d'incendie faible ou modéré.

En dehors des zones à risque, les feux d'artifices publics et déclarés en préfecture ne font pas l'objet d'interdiction générale. Toutefois, les prévisionnistes du SDIS 37 et de Météo France étudient très précisément les conditions d'organisation de ces spectacles pyrotechniques. Au regard des conditions météorologiques, la préfecture pourra être amenée à prendre, au cas par cas, des mesures d'interdiction. Les organisateurs sont amenés à se rapprocher de la préfecture ou de la sous-préfecture et à prendre leurs dispositions.

Par ailleurs, l'utilisation d'engins pyrotechniques à des fins privées est quant à elle interdite en tout point du département. Les méchouis, brasero et barbecues à flamme nue sont interdits dans l'espace public. Dans les espaces privés, une installation fixe ou mobile pour méchouis ou barbecues ne peut être installée sous couvert d'arbre. L'usage de ces installations est vivement déconseillé et doit être accompagné par des mesures de prévention d'incendie (réserve d'eau, extincteurs). L'usage de lanternes, leur mise à feu ou lâcher, sont également interdits dans l'ensemble du département.

Dans les massifs forestiers, l'usage de véhicule à moteur est interdit sur les sentiers et en dehors des routes goudronnées. Seuls les véhicules des services de secours ou de surveillance ne sont pas concernés par cette interdiction.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Emerentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

Ci-dessous, la liste provisoire des communes concernées par l'interdiction des feux d'artifices déclarés pour les célébrations de la fête nationale 2022. Cette liste est susceptible d'être complétée dans les jours qui viennent.

AMBILLOU	JOUE LES TOURS Château de Beaulieu
AVRILLE LES PONCEAUX	LA CHAPELLE AUX NAUX
AZAY LE RIDEAU	LA CHAPELLE BLANCHE SAINT MARTIN
AZAY SUR CHER	LA CHAPELLE SUR LOIRE
BEAUMONT LOUESLAULT	LA GUERCHE
BLERE – autour de Chenonceaux	LE GRAND PRESSIGNY
BRAYE SOUS FAYE	LE PETIT PRESSIGNY
BREHEMONT	LES HERMITES
CERE LA RONDE	LIMERAY
CHAMBON	LUSSAULT SUR LOIRE
CHANCAY – CHATEAU DE VALMER	LUYNES
CHARGE	MARRAY
CHATEAU LA VALLIERE	MONTLOUIS / LOIRE
CHISSEAUX	MONTLOUIS / LOIRE P Bourdaisière
CHOUZE/LOIRE	NEUVILLE-SUR-BRENNE
CINQ MARS LA PILE	NOUANS LES FONTAINES
CORMERY	NOUZILLY
COTEAUX-SUR-LOIRE	PARCAY SUR VIENNE
COTINVOIR	PONT DE RUAN
CRAVANT-LES-COTEAUX	PREUILLY
EPEIGNE LES BOIS	REUGNY
GENILLE	RIVARENNES
HUISMES	ROHECORBON
JAULNAY	SACHE
JOUE LES TOURS / BALLAN-MIRÉ	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS	VEIGNE

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Emerentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

SEMBLANCAY

SOUVIGNE

ST AVERTIN-CANGE

ST JEAN ST GERMAIN

TAUXIGNY ST BAULD

THILOUZE

VARENNES

VERNOU SUR BRENNE

VILLAINES LES ROCHERS

VILLANDRY Château

VILLEDOMER

VILLELOIN-COULANGE

YZEURES SUR CREUSE

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Emerentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr